



**RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dijon, le 19/09/2023

Ivonne HERRMANN  
Chargée de mission à la DRAREIC  
Professeure d'allemand  
Cité Scolaire du Parc des Chaumes

à l'attention des Proviseur(e)s des lycées  
d'enseignement général et technologique,  
des lycées techniques,  
des professeurs d'allemand, des parents d'élèves et des  
élèves de 2<sup>nd</sup>e étudiant l'allemand en LV1 ou LV2

## Objet : **programme Anna Seghers**

Programme académique d'échange individuel Bourgogne/Rhénanie-Palatinat lycée

**Les élèves intéressés par ce programme doivent impérativement recevoir ce courrier.**

Madame, Monsieur,

La DRAREIC (délégation régionale académique aux relations européennes internationales et à la coopération) organise à l'attention des élèves des classes de 2<sup>nd</sup>e des lycées publics et privés de toute l'académie de Dijon un échange scolaire avec les élèves de la 10<sup>ème</sup> classe du Land de Rhénanie Palatinat. Ce programme appelé **programme Anna Seghers** existe depuis 12 ans et concerne 100 élèves des 4 départements de l'académie. Les élèves internes peuvent participer si une place leur est accordée par le chef d'établissement.

Cet échange est un **échange individuel**. L'élève est seul dans une famille, une ville, un établissement scolaire du Land de Rhénanie-Palatinat sans le groupe classe qui l'entoure habituellement et avec lequel il parle... français. **Les candidats devront vouloir communiquer avec les correspondants, leurs familles, camarades de classe et professeurs.** Un programme analogue, programme Romain Rolland, fonctionne depuis 20 ans pour les élèves de 3<sup>ème</sup> des collèges de l'Académie de Dijon et s'adresse à plus de 150 élèves de 3<sup>ème</sup>.

Une candidature doit être mûrement réfléchie et validée par les professeurs et chefs d'établissement. Nous souhaiterions que les élèves retenus ne se désistent pas pour des raisons bien peu sérieuses comme cela se produit malheureusement parfois. Un désistement se traduit toujours par une grande déception du correspondant et par beaucoup de travail et gestion de cette situation pour les organisateurs des deux pays.

Les élèves intéressés reçoivent les dossiers de candidature en début d'année scolaire. Ils font acte de candidature. Les dossiers (en recto-verso, et la fiche résumé agrafée sur le premier dossier) seront envoyés en **4 exemplaires à la DRAREIC pour le 25 octobre 2023** au plus tard à l'adresse ci-dessous :

Rectorat de Dijon  
Service des Relations Internationales  
2 G rue du général Delaborde  
BP 81 921  
21019 DIJON cedex

**La durée de l'échange** est de deux semaines. Les élèves allemands arrivent pour une semaine puis repartent avec leurs correspondants français qui restent une semaine en Allemagne.

**Les dates** : Les élèves de Rhénanie-Palatinat arriveront à Dijon le samedi 9 mars 2024 vers 14h et repartiront le samedi 16 mars avec leurs correspondants français (appel à 13h30, départ à 14h). Les élèves français seront de retour à Dijon le samedi 23 mars vers 19h.

**Le lieu de rencontre** : Toutes les arrivées et tous les départs se feront du même endroit : à Dijon, rue Léon Mauris, allée des bus. Il y a 4 bus au moment du départ vers l'Allemagne.

Les parents devront donc se déplacer à Dijon 3 fois; ils peuvent covoiturer entre camarades de classe.

**L'organisation et le coût du transport en car est pris en charge par le rectorat.**

Les élèves retenus recevront les coordonnées de leur correspondant au mois de décembre ou janvier. Ils se mettront **immédiatement** en relation avec ceux-ci par lettre, mail ou téléphone. Il sera important que les jeunes gens des deux pays fassent rapidement connaissance grâce à ces moyens de communication. Ceci facilite beaucoup l'arrivée des correspondants.

**Les pièces à fournir le jour du départ** : Les élèves français devront détenir pendant le voyage et le séjour en Allemagne:

☑ *une carte d'identité valide,*

☑ *une carte européenne d'assurance maladie,*

☑ *une attestation d'assurance,*

☑ *une autorisation de sortie de territoire, à télécharger ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>*

**COVID-19** : Actuellement, il n'y a pas de contraintes sanitaires en France et en Allemagne. Toutefois, si la situation évolue et que vous avez candidaté pour ce programme d'échange, vous serez tenu à respecter les règles sanitaires des deux pays en vigueur au moment de la rencontre.

Je reste à votre disposition en cas de question.

Cordialement  
Ivonne Herrmann  
[ivonne.herrmann@ac-dijon.fr](mailto:ivonne.herrmann@ac-dijon.fr)  
tél.: 06 66 48 77 46